



SWISS LIFE - Harcèlement suite à résiliation

Par **DERAEDTM**, le **22/02/2017** à **14:26**

J'étais assuré particulier pour la mutuelle auprès de swisslife. Suite à un changement professionnel j'ai été affilié à l'assurance obligatoire de mon employeur. J'ai donc résilié mon assurance swisslife avec A/R en joignant ma première fiche de paie qui justifiait mon embauche en CDI dans un grand groupe. Anticipant qu'ils allaient ignorer ma résiliation j'ai aussi bloqué le prélèvement à la date de résiliation.

Depuis lors je suis harcelé par un cabinet de recouvrement qui me menace. Ils me harcèlent même sur ma ligne directe sur mon lieux de travail.

Puis-je porter plainte contre SWISSLIFE?

Par **youris**, le **22/02/2017** à **17:59**

bonjour,

une société de recouvrement n'a aucun pouvoir à part celui de vous harceler.

menacez cette société de déposer une plainte pour harcèlement.

salutations

Par **Swiss Life France**, le **10/03/2017** à **11:03**

Bonjour DERAEDTM,

Vous exprimez un fort mécontentement quant à votre résiliation de contrat Complémentaire Santé. Nous souhaiterions échanger avec vous par téléphone à ce sujet.

Afin de pouvoir vous identifier, je vous invite à cliquer sur le lien suivant

<http://www.swisslife.fr/monserviceclient> et à renseigner les éléments demandés.

Je pourrai ainsi prendre directement contact avec vous.

Bonne journée.

Anissa

Service Clients Swiss Life

Ps : si vous ne visualisez pas correctement le lien, veuillez le coller dans la barre d'adresse de navigateur internet.